



Charte de fonctionnement des Ateliers/causeries

1. Objectifs des ateliers/causeries

Les ateliers/causeries Hisséo visent à :

- Accompagner les salariés-parents dans leur rôle parental tout en préservant leur équilibre professionnel
- Créer un espace d'échange bienveillant entre pairs
- Apporter des solutions concrètes aux défis quotidiens pour une meilleure conciliation vie pro et perso
- Prévenir les difficultés dans cette période de haute vulnérabilité.
- Bénéficier de l'expertise de professionnels qualifiés

2. Organisation et fonctionnement

Format des ateliers/causeries :

- Session mensuelle de 1h30 heures sur l'heure du déjeuner
- Groupes de 4 participants minimum à 10 maximum (en cas de désistement du participant aucun remboursement n'est prévu. En cas d'annulation de notre part, le remboursement sera intégral)
- Animation par un expert qualifié (médecin pédopsychiatre, directrice de crèche, DRH, etc.)
- Alternance entre apports théoriques, exercices pratiques et temps d'échange

Modalités pratiques :

- Inscription et paiement préalable obligatoire
- Confidentialité des échanges garantie
- Lieu : salle de réunion dédiée à Hisséo

3. Engagements des participants

Participation active :

- Participation aux échanges dans la mesure de son confort
- Ponctualité et respect du temps de parole

Respect mutuel :

- Bienveillance et non-jugement
- Confidentialité des échanges
- Écoute active des autres participants

- Respect des différents styles parentaux

4. Thèmes abordés

- Équilibre vie professionnelle - vie familiale
- Organisation familiale-professionnelle

5. Animation et expertise

Rôle de l'expert-animateur :

- Facilitation des échanges
- Apport de contenus théoriques et pratiques
- Réponses aux questions spécifiques
- Orientation vers des ressources complémentaires si nécessaire

6. Évaluation et amélioration continue

- Sondage de satisfaction après chaque atelier
- Adaptation des contenus selon les retours
- Bilan annuel des ateliers

7. Confidentialité et RGPD

- Protection des données personnelles
- Non-divulgence des échanges en dehors du groupe
- Absence de compte-rendu nominatif
- Respect du secret professionnel par l'animateur